

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 avril 2018

Rapport au Parlement fédéral

Capacité des services publics fédéraux à évaluer les politiques publiques

Dans son rapport au Parlement, la Cour des comptes examine si la capacité des services publics fédéraux à évaluer les politiques publiques est organisée de façon professionnelle. Si la majorité des services publics fédéraux a plus ou moins développé une pratique d'évaluation, il manque encore une vision et une stratégie centrales ainsi qu'un ancrage organisationnel. La Cour en conclut qu'il est nécessaire d'en renforcer le professionnalisme. Les moyens pour mettre en place un système à part entière de monitoring et d'évaluation font toutefois défaut. Quant à l'exploitation des évaluations, elle est limitée du fait que les résultats des évaluations sont rarement mis à la disposition du grand public.

Une bonne politique publique suppose de tirer des enseignements de l'expérience acquise et de confronter divers scénarios. Il n'est point de bonne politique publique sans évaluation. Les pouvoirs publics doivent dès lors éviter de consacrer des moyens à une politique peu efficiente, voire inefficace, ou de supprimer, par souci d'économie, des programmes qui fonctionnent bien. Évaluer les politiques publiques permet, en outre, de justifier leur efficacité et leur efficience. À l'heure actuelle, l'évaluation des politiques publiques est une mission que se partagent les cellules stratégiques des ministres et les SPF.

La Cour des comptes a examiné si la capacité des services publics fédéraux à évaluer les politiques publiques est organisée de manière professionnelle. Elle a, en outre, répertorié les évaluations inscrites dans l'accord de gouvernement du 9 octobre 2014.

Les SPF n'établissent pas de calendriers d'évaluation des politiques publiques et le flou continue à entourer la répartition des rôles et la coordination entre les SPF, les organismes publics, Belspo et les centres d'expertise. Qui plus est, la majorité des évaluations se limitent, malgré les nombreux points communs entre les domaines, à un seul domaine politique. Les collaborations destinées à adopter une approche intégrée des évaluations entre les niveaux de pouvoir sont rares ou inexistantes. L'ensemble de ces facteurs restreint les possibilités qu'ont les SPF de contribuer concrètement au cycle de la politique publique, de la gestion et du budget.

La Direction générale du budget et de l'évaluation de la politique a été créée le 1^{er} mars 2017 au sein du nouveau SPF Stratégie et Appui. Il s'agit d'un premier pas vers un pilotage plus centralisé. Les SPF et les cellules stratégiques comptent surtout sur un soutien méthodologique de ce service et sur un échange de bonnes pratiques et d'enseignements.

Une fonction d'évaluation clairement définie fait défaut, de sorte que l'évaluation des politiques publiques ne bénéficie que de très peu de moyens. Plusieurs SPF ont même vu leurs budgets consacrés à l'évaluation externe pratiquement disparaître. Sous la pression budgétaire, les moyens de fonctionnement sont affectés en priorité aux tâches opérationnelles. Il est alors plus difficile pour les SPF de réaliser des évaluations internes, mais aussi de mettre en place des systèmes de monitoring, de mettre à disposition leurs bases de données et de développer des outils d'analyse. Or, c'est justement le manque de disponibilité des données et des systèmes de données qui entrave régulièrement la réalisation des évaluations. L'audit a également révélé que le développement et l'exploitation de tels systèmes de données peuvent agir comme un levier. Les ministres et fonctionnaires qui ont pris conscience des potentialités et de la valeur ajoutée de ces outils seront ainsi davantage demandeurs d'évaluations.

Mi-2017, 34 % des évaluations des politiques publiques annoncées dans l'accord de gouvernement étaient clôturées et 40 % étaient entamées mais non achevées. La conception de ces évaluations varie cependant d'un SPF à l'autre en raison des besoins et domaines politiques différents ainsi que des formules de coopération avec la cellule stratégique. Une telle diversité constitue une opportunité d'apprentissage mutuel pour les services publics.

La plupart des SPF ont pu démontrer que les résultats de leurs évaluations ont leur utilité et contribuent à élaborer et ajuster les politiques publiques. Le retour d'information des cellules stratégiques sur l'utilité des évaluations est cependant limité, ce qui fait passer les SPF à côté de l'opportunité d'ajuster au plus près les nouvelles évaluations aux besoins.

L'exploitation plus large des évaluations des politiques publiques est, en revanche, restreinte du fait que les SPF mettent rarement les résultats de ces évaluations à la disposition du grand public. Pareil manque de transparence des résultats indique également que l'évaluation est rarement utilisée pour justifier les politiques publiques.

La Cour des comptes a formulé diverses recommandations en vue de donner à l'évaluation une place à part entière dans le cycle de la politique, de la gestion et du budget. La ministre du Budget et le SPF Bosa se rallient aux conclusions et recommandations de la Cour.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « Capacité des services publics fédéraux à évaluer les politiques publiques » a été transmis au Parlement fédéral. Ce rapport, sa synthèse et ce communiqué de presse sont disponibles sur www.courdescomptes.be.